

Le sénateur Roblin: Il le sait certainement parce qu'il ne peut s'en débarrasser.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, je ne veux pas déranger l'autre Sénat en train de siéger de l'autre côté de la chambre, mais le point que vient de soulever le sénateur Flynn n'a rien à voir avec mes propos. Je parle en effet d'un projet de loi émanant du gouvernement et non d'un projet de loi de crédits. Mais je voudrais d'abord résumer mon argument, à savoir que le fait qu'un projet de loi émane du gouvernement ne le met pas à l'abri des droits législatifs habituels du Sénat.

Mon deuxième argument est qu'il ne suffit pas d'un message ou d'une recommandation pour qu'un projet de loi entraîne l'allocation de crédits. Il est vrai qu'une recommandation est requise en vertu de la Constitution . . .

Le sénateur Roblin: Vous avouez au moins cela!

Le sénateur Stewart: . . . dans le cas d'un projet de loi de crédits. C'est un aveu; c'est un exposé des faits, bien que ce soit une révélation pour le sénateur Roblin. Il reste qu'un projet de loi accompagné d'une recommandation n'est pas nécessairement un projet de loi de crédits. Si c'était le cas, chaque gouvernement, manifestant l'arrogance qui vient avec le temps, annexerait une recommandation à chaque projet de loi pour le mettre à l'abri de toute modification à la Chambre des communes ou au Sénat.

Le sénateur Flynn: Voyons!

Le sénateur Frith: C'est tout ce qu'il a à faire!

Le sénateur Stewart: C'est l'expérience vécue par la Chambre des communes à Westminster. Elle est très prudente à cet égard parce qu'elle connaît les conséquences. Il faut donc se demander si le projet de loi en question débloque une partie des recettes publiques. La présence d'une recommandation royale ne signifie pas nécessairement que c'est le cas.

D'où viendra l'autorité pour payer les frais des deux sociétés? Les crédits nécessaires sont prévus dans le Budget principal des dépenses. Le sénateur Flynn suggère-t-il que si les crédits affectés à l'APÉCA, notamment, dans le Budget principal des dépenses étaient annulés, le projet de loi suffirait à autoriser le versement des salaires? Non, il n'aurait rien suggéré d'aussi ridicule. L'autorisation de payer se trouve dans le budget principal. Je crois qu'il en conviendra avec moi tout bien réfléchi. Quoi qu'il en soit, la recommandation donne une justification aux deux parties du projet de loi C-103.

Le sénateur Murray: Pensez-vous qu'une mention dans les prévisions budgétaires suffirait?

Le sénateur MacEachen: Vous êtes en train de préparer les prévisions budgétaires actuellement, n'est-ce pas?

L'honorable Duff Roblin: Honorables sénateurs, je ne crois pas avoir qualité pour participer à ce débat qui a été dirigé jusqu'ici par des sommités telles que le sénateur Stewart et d'autres aussi compétents que lui au Sénat, mais je dois dire que le sénateur Stewart m'a étonné. Venant d'un homme aussi ferré que lui sur la procédure et l'évolution des traditions parlementaires, je m'étonne d'entendre dire qu'il est inutile d'accoler un message à ce projet de loi parce qu'il ne s'agit pas d'une mesure de crédit au sens des prévisions budgétaires.

Le sénateur Stewart: Ce n'est pas du tout que je dis.

[Le sénateur Flynn.]

Le sénateur Roblin: La question se résume à ceci d'après moi: ce projet de loi doit-il comporter un message? La réponse est oui, certainement.

Le sénateur Frith: Pourquoi?

Le sénateur Roblin: Il comporte un message. Nous ne l'aurions pas reçu autrement.

Le sénateur Frith: Comment pouvez-vous le savoir? Pourquoi dites-vous cela?

Le sénateur Roblin: Il comportait un message de la Chambre des communes. S'il n'était pas nécessaire de l'envoyer avec un message, alors les gens qui s'occupent de la procédure dans l'autre endroit ne manqueraient pas de le signaler. Un message est nécessaire. Vous ne pouvez pas ne pas en tenir compte. Le sénateur ne peut pas l'ignorer.

Le sénateur Stewart: Pourriez-vous me dire pourquoi?

Le sénateur Frith: Parce qu'ils le disent, voyons! Voilà son argument.

Le sénateur Roblin: Mon collègue peut contester tant qu'il voudra le bien-fondé d'un message.

Le sénateur Frith: C'est votre propre argument!

Le sénateur Roblin: La vérité, c'est que ce projet de loi a fait l'objet d'un message. Le Sénateur MacEachen le sait. Le sénateur Stewart également et tout le Sénat sait bien qu'aucun projet de loi qui nécessite un message ne peut être présenté dans cette chambre.

Il est bien futile de votre part de ne pas vouloir l'admettre. Il faut aller le dire à l'autre endroit et vous en aurez le coeur net.

Le sénateur Frith: Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit.

Le sénateur Roblin: La vérité, c'est que ce projet de loi devait comporter un message, ce qui était bien le cas, et que personne au Sénat ne peut présenter une mesure à laquelle il faut ajouter un message en vertu de notre Constitution.

Le sénateur Frith: C'est vrai.

Le sénateur Roblin: C'est la pure vérité. Je demanderai au chef de l'opposition de nous dire si, pendant toutes ses années de vie parlementaire, il a déjà présenté des projets de loi auxquels il aurait fallu ajouter un message. Combien étaient des mesures de subsides dont il parle maintenant? Absolument aucun.

Le sénateur Frith: Calmez-vous.

Le sénateur Roblin: Il vient nous dire que parce qu'il ne prévoit aucun crédit, il ne doit pas comporter de message et que cette décision de le scinder est réglementaire.

Personnellement, je ne vois pas d'avantages à scinder ce projet de loi. Il y en a peut-être. Je l'ignore et j'accepte d'en discuter, mais les intéressés devraient se rendre compte des conséquences de leurs actes, il me semble. Par conséquent, aussi simplement que l'a dit le sénateur Flynn, le Sénat étudiera une partie d'un projet de loi qui a reçu un message à l'autre endroit, partie à laquelle nous ne pourrions pas attacher de message. On nous demande d'étudier une affaire tronquée et de la renvoyer à l'autre endroit. A votre avis, que va-t-il se passer ensuite? Il suffit de s'y arrêter cinq secondes pour savoir que la Chambre ne prendra pas à la légère toute tentative de cet endroit pour s'ingérer dans ses prérogatives concernant la